



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1998/L.42
30 juillet 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1998
New York, 6-31 juillet 1998
Point 6 de l'ordre du jour

APPLICATION ET SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS
DES GRANDES CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AU SOMMET ORGANISÉES
PAR LES DES NATIONS UNIES

Projet de résolution présenté par le Président du Conseil
à l'issue de consultations officielles

Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies

Le Conseil économique et social,

Rappelant le dialogue productif qu'il a eu avec les représentants de multiples organismes des Nations Unies et avec des organisations non gouvernementales à sa session sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, tenue du 13 au 15 mai 1998, et prenant note avec satisfaction du résumé de cette session établi par le Président du Conseil économique et social¹ et du rapport du Secrétaire général², ainsi que des directives fournies par les États Membres,

Réaffirmant la nécessité d'une application et d'un suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, tout en reconnaissant à chacune d'elle son identité et sa spécificité propres,

Rappelant ses conclusions concertées 1995/1 sur le suivi coordonné par le système des Nations Unies et l'application des résultats des grandes conférences

¹ E/1998/90.

² E/1998/19.

internationales organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes³,

Notant que les travaux concernant le suivi des résolutions de l'Assemblée générale 50/227 du 24 mai 1996 sur les mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et 52/12 B du 19 décembre 1997 intitulée "Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes", ainsi que l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles, l'intégration d'une perspective sexospécifique et bien d'autres domaines abordent les principales questions touchant le suivi intégré des résultats des conférences et font pendant à la présente résolution,

Réaffirmant qu'il importe d'aller de l'avant pour mettre en oeuvre les engagements pris et réaliser les buts et objectifs formulés lors de ces conférences,

Considérant que, s'il incombe au premier chef à chaque pays d'assurer le suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences des Nations Unies, le système des Nations Unies est un instrument important pour aider les pays à relever ce défi,

I

Thèmes intersectoriels

1. Réitère que, s'agissant d'assurer le suivi intégré et coordonné des résultats des conférences, les principaux objectifs de développement du Conseil devraient être l'élimination de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des peuples partout dans le monde;

2. Réaffirme qu'il faut s'employer d'urgence à faire mettre en oeuvre, en temps voulu et dans leur intégralité, notamment par le système des Nations Unies et les institutions financières internationales, tous les engagements et accords et atteindre tous les objectifs, formulés lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et, dans ce contexte, note les efforts faits pour atteindre ces objectifs ainsi que l'objectif consistant à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté;

3. Rappelle qu'il importe de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles auprès de toutes les sources de financement afin de mettre en oeuvre les conclusions des conférences et, à cet égard, réaffirme les engagements pris afin d'atteindre aussi vite que possible les objectifs arrêtés par les Nations Unies pour l'aide publique au développement et souligne qu'il est nécessaire d'aller de l'avant dans la mise en oeuvre de l'initiative 20/20 pour les pays intéressés;

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 3 (A/50/3/Rev.1), chap. III, par. 22.

4. Souligne que la société civile joue un rôle important en appuyant la réalisation des objectifs des conférences, et demande aux gouvernements et organismes des Nations Unies d'aider les organisations non gouvernementales, en particulier celles des pays en développement à participer aux processus mis en place par l'Organisation des Nations Unies pour le suivi des résultats des conférences; souligne également que des efforts devraient être déployés pour faciliter la participation équilibrée des organisations non gouvernementales de pays développés et de pays en développement; et invite le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales à jouer un rôle actif en associant les organisations non gouvernementales, en tant que de besoin, et conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en particulier celles des pays en développement, aux activités de suivi des résultats des conférences des Nations Unies;

II

Rôle de coordination et de gestion du Conseil économique et social

a) Commissions techniques

5. Prend note des résultats de l'examen des commissions techniques et, dans ce contexte, décide, en s'appuyant sur un rapport intégré du Secrétaire général, d'examiner chaque année les résultats pertinents des travaux des commissions techniques sur le suivi des résultats des conférences, et de transmettre éventuellement le résultat de cet examen aux fonds, programmes et institutions spécialisées;

b) Commissions régionales

6. Prend note les résultats de l'examen des commissions régionales et, dans ce contexte, invite les commissions régionales à mettre en oeuvre d'une façon systématique le suivi des résultats des conférences, dans le cadre de leurs mandats et priorités respectifs, notamment en renforçant leur interaction avec les autres éléments du système des Nations Unies, et en particulier les commissions techniques;

c) Conseils d'administration des fonds et programmes

7. Invite son bureau et son secrétariat à transmettre le résultat de ses délibérations aux conseils d'administration des fonds et programmes et prie les conseils d'administration de prendre en considération ses directives sur l'application coordonnée des conclusions des conférences, conformément à leurs mandats et priorités respectifs;

III

Coordination interinstitutions

8. Se félicite du rôle joué par le Comité administratif de coordination et de la contribution de ses équipes spéciales et de ses organes permanents pour ce qui est de promouvoir la coordination à l'échelle du système des

Nations Unies et dans le domaine du suivi coordonné et intégré interinstitutions des résultats des conférences à tous les niveaux; sait gré au Comité administratif de coordination de s'efforcer de répartir clairement les tâches entre ses organes permanents et d'y ménager des interactions au sujet du suivi des résultats des conférences, et encourage l'interaction régulière entre les comités interinstitutions du Comité administratif de coordination et le renforcement des interactions entre les comités exécutifs pertinents et les organes permanents du Comité administratif de coordination; accueille favorablement et encourage l'interaction entre les organisations et institutions des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods sur le suivi des résultats des conférences; et demande que la collaboration entre les organisations du système sur le suivi des résultats des conférences prévoie également d'utiliser les réseaux des organismes des Nations Unies qui font appel aux organismes chefs de projet et aux techniques d'information et se concertent avec le Comité administratif de coordination;

9. Se félicite des exposés sur les travaux du Comité administratif de coordination présentés en 1998 et prie le Secrétaire général d'assurer une interaction plus soutenue et améliorée entre le Comité administratif de coordination et le Conseil et ses commissions techniques et régionales, notamment en leur fournissant de façon régulière et en temps voulu des informations sur chaque réunion du Comité administratif de coordination;

10. Enjoint au Comité administratif de coordination de diffuser largement à travers le système des Nations Unies, notamment en utilisant davantage l'Internet, les conclusions de ses délibérations, y compris des travaux de ses équipes spéciales, et de mettre les produits des équipes spéciales à la disposition des organes intergouvernementaux des organismes des Nations Unies, qui les examineront au moment d'incorporer les objectifs des conférences dans leurs programmes de travail, et invite les organismes des Nations Unies, compte tenu des directives des États Membres, à utiliser et à appliquer pleinement les conclusions des travaux de ces équipes spéciales;

11. Souligne le rôle des institutions spécialisées pour ce qui est d'appliquer et de suivre les résultats des conférences, préconise un renforcement de l'interaction entre le Conseil et les institutions spécialisées et encourage ces dernières à prendre une part plus active et à un niveau de représentation plus élevé, en particulier à celui des chefs de secrétariat, à ses sessions, notamment à l'examen du suivi des résultats des conférences;

IV

Suivi au niveau national

12. Réaffirme qu'il incombe au premier chef aux gouvernements nationaux d'appliquer et d'évaluer les conclusions des conférences, et invite tous les pays à continuer à évaluer les progrès qui y auront été accomplis dans l'application des résultats des conférences et encourage la diffusion des meilleures pratiques;

13. Se félicite des progrès réalisés en ce qui concerne la coordination du suivi des conclusions des conférences au niveau national et préconise

d'intensifier les efforts dans ce domaine; réaffirme que les coordonnateurs résidents, dans le cadre de leurs mandats, ont un rôle important à jouer en aidant les gouvernements et en renforçant la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et, à cet égard, demande aux coordonnateurs résidents de faciliter, grâce à leurs rapports annuels, une évaluation de la coordination des activités du système des Nations Unies qui concerne l'application des conclusions des conférences et de diffuser les meilleures pratiques, et invite le Groupe des Nations Unies pour le développement à jouer pleinement son rôle important en mettant en oeuvre le suivi coordonné des résultats des conférences par l'Organisation des Nations Unies;

14. Encourage le système des coordonnateurs résidents, dans le cadre des mécanismes existants et en étroite collaboration avec les gouvernements, à continuer de favoriser une large concertation avec toutes les parties intéressées et d'appuyer leur participation au suivi des résultats des conférences; et encourage la création de groupes thématiques sur les thèmes intersectoriels des conférences, ainsi que la pleine utilisation des cadres de programmation concertés, notamment lorsqu'elle existe, la note de stratégie de pays et la phase pilote en cours du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement, selon que de besoin, afin d'appuyer, à la demande des gouvernements, l'élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux pour le suivi intégré des résultats des conférences; et encourage également une interaction plus soutenue entre les représentants des pays membres des institutions, fonds et programmes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods;

15. Reconnaît qu'il importe d'assurer l'application intégrée et coordonnée des résultats des conférences, y compris la mise en oeuvre des engagements pris lors de ces conférences, dans les pays qui ne font pas partie du système des coordonnateurs résidents, et invite ces pays à continuer d'évaluer les progrès qu'ils auront réalisés dans l'application des conclusions des conférences, et les encourage à diffuser les meilleures pratiques dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire de leurs mécanismes nationaux de notification volontaire existants;

V

Évaluation de l'application intégrée des conclusions
des conférences

16. Réaffirme qu'il importe que les organes intergouvernementaux pertinents contrôlent et évaluent les résultats que les différents éléments du système des Nations Unies auront, conformément aux priorités fixées par les États Membres, obtenus en aidant les pays à mettre en oeuvre les engagements pris et à réaliser les objectifs et les buts formulés lors de ces conférences, et invite les organismes compétents du système des Nations Unies à procéder à des évaluations de l'impact de leurs activités à l'appui de l'application coordonnée des conclusions des conférences, compte tenu de leurs pratiques existantes;

17. Convient d'envisager de procéder en l'an 2000, comme contribution éventuelle à l'Assemblée du millénaire, sans préjudice des débats que l'Assemblée générale tiendra sur cette question, à un examen des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies s'agissant de promouvoir l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa session de fond de 1999 un rapport sur les modalités éventuelles d'un tel examen;

18. Invite le Secrétaire général à établir un rapport intérimaire sur la suite donnée à la présente résolution, qu'il examinera en 1999.
